



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 14 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 19 : « Sociologie, démographie »

section CNU 20 : « Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique »

section CNU 70 : « Sciences de l'éducation »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BEAUD	Stéphane	Président	DUPONT	Hugo	1 ^{er} Vice-Président
CROIZET	Jean Claude		ESCORCIA	Dyanne	
MIRANDA	Adelina		GAUSSOT	Ludovic	
MOREAU	Gilles		GIGLIO JACQUEMOT	Armelle	
PAPINOT	Christian		RENARD	Fanny	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN